



LOGISTIQUE URBAINE

ARRETE N° 22/6012

ARRETE

ARRETE PERMANENT PORTANT CREATION D'UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES MUNICIPaux SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CANNES - MODIFICATIF

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10 à R417-11,

Considérant que les arrêtés municipaux antérieurs sont abrogés,

Vu l'arrêté municipal n°21/7878 du 26 novembre 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

Vu l'arrêté municipal n°22/5339 du 21 juillet 2022,

Considérant que pour des raisons de sécurité et d'ordre public il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules municipaux en réservant des emplacements sur la commune de Cannes,

ARRETE

Les dispositions des annexes de l'arrêté municipal n°22/5339 du 21 juillet 2022 sont modifiées de la façon suivante :

ARTICLE 1

À partir de la signature du présent arrêté, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les emplacements susnommés "réservés véhicules municipaux et réservés véhicules Pompiers" cités dans l'annexe ci-jointe et situés sur la commune de Cannes exceptés pour les véhicules municipaux identifiés.

ARTICLE 2

À compter de cette date, tout autre véhicule trouvé en infraction pourra être conduit à la fourrière intercommunale aux frais, risques et périls de son propriétaire, dans les conditions prévues aux articles L325-1 à L325-3 du Code de la Route.

La présente réglementation entrera en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Le service Équipement de voirie de la ville de Cannes se chargera de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 3

Cette réglementation comporte la signalisation correspondante ci-après :

- panneau d'interdiction de type B6d,
- panonceau M6 indiquant le risque de mise en fourrière,
- panonceau « réservé + type de réservation suivant annexe jointe ».

ARTICLE 4

Une signalisation comportant un panneau d'interdiction de stationner de type B6d et un panonceau M6 indiquant le risque de mise en fourrière sera placé à l'aplomb de l'emplacement désigné à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction Hygiène et Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le

25 AOUT 2022


Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Marie POURREYRON



Places réservées

ALLEE DU CIMETIERE 3 place(s)

Nb de places Emplacement

3 face au n° 2 MUNICIPALUX

AVENUE ANDRE CAPRON 1 place(s)

Nb de places Emplacement

1 n°3-5 L'ARRET DES BUS ET AUTOCARS

AVENUE DE GRASSE 5 place(s)

Nb de places Emplacement

4 face au n° 15 MUNICIPALUX

1 n° 161 CCAS

AVENUE DE LA ROUBINE 1 place(s)

Nb de places Emplacement

1 n°14 SECOURS CIVIL

AVENUE DE LERINS 4 place(s)

Nb de places Emplacement

4 face au n° 45 coté école Croisette EDUCATION NATIONALE

AVENUE DE PIERVAL 2 place(s)

Nb de places Emplacement

2 n° 2 CCAS

AVENUE DE VALLAURIS 1 place(s)

Nb de places Emplacement

1 n° 32 CCAS

AVENUE DES TIGNES 1 place(s)

Nb de places Emplacement

1 n° 22 POSTE

AVENUE DU PETIT JUAS 3 place(s)

Nb de places Emplacement

3 face au n° 23 CONSEIL DES PRUD'HOMMES

AVENUE FRANCIS TONNER 8 place(s)

Nb de places Emplacement

4 Aéroport Cannes Mandelieu POLICE NATIONALE

1 contre allée Mairie Annexe de la Bocca
face au n°23 Police Municipale

3 N 58 POLICE MUNICIPALE

AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY 7 place(s)

Nb de places	Emplacement	
2	n° 1	MUNICIPAUX
2	n° 17	MUNICIPAUX
3	n°19	RESERVE SERVICE

AVENUE LAUGIER 1 place(s)

Nb de places	Emplacement	
1	face au n°3 bis	RESERVE MUNICIPAUX

AVENUE MICHEL JOURDAN 3 place(s)

Nb de places	Emplacement	
2	Cimetière abadie 1	RESERVE SERVICE
1	Face n4	POLICE MUNICIPALE

AVENUE SAINT-LOUIS 16 place(s)

Nb de places	Emplacement	
14	contrée allée école E. VIAL	EDUCATION NATIONALE
2	n° 3	CANNES BEL AGE

BOULEVARD ALEXANDRE III 2 place(s)

Nb de places	Emplacement	
2	n° 17	MUNICIPAUX

BOULEVARD CARNOT 4 place(s)

Nb de places	Emplacement	
2	n° 19	TRIBUNAL
2	n° 45	POLICE MUNICIPALE

BOULEVARD DE LA CROISSETTE 5 place(s)

Nb de places	Emplacement	
5	JARDIN DE LA ROSERAIE	RESERVE MUNICIPAUX

BOULEVARD DE LA FERRAGE 2 place(s)

Nb de places	Emplacement	
2	n° 31	MUNICIPAUX

BOULEVARD DU RIOU 1 place(s)

Nb de places	Emplacement	
1	n° 3	CCAS

BOULEVARD GENERAL VAUTRIN 4 place(s)

Nb de places	Emplacement	
4	n° 1	POLICE MUNICIPALE

BOULEVARD GUYNEMER 3 place(s)

Nb de places	Emplacement	
3	n° 9	MUNICIPAUX
BOULEVARD MONTFLEURY		1 place(s)
Nb de places	Emplacement	
1	face au n° 14	SERVICE NETTOIEMENT
BOULEVARD VALLOMBROSA		2 place(s)
Nb de places	Emplacement	
2	n° 20	CANNES BEL AGE
BOULEVARD VICTOR TUBY		4 place(s)
Nb de places	Emplacement	
2	devant musée Forville	MUNICIPAUX
2	n° 21	MUNICIPAUX
CHEMIN DE LA FRAYERE		2 place(s)
Nb de places	Emplacement	
2	Parking Gymnase de ranguin	Réservé Municipaux
CHEMIN DES GOURGUETTES		2 place(s)
Nb de places	Emplacement	
2	parking cimetière Abadie 1	RESERVE SERVICE
PLACE COMMANDANT MARIA		1 place(s)
Nb de places	Emplacement	
1	Face au n°6	POLICE MUNICIPALE
PLACE CORNUT-GENTILLE		2 place(s)
Nb de places	Emplacement	
1	parking de l'hôtel de ville	1er Adjoint
1	parking de l'hôtel de ville	M. le Maire
<nul>	parking de l'hôtel de ville	Elus
PLACE DU SOUVENIR FRANCAIS		2 place(s)
Nb de places	Emplacement	
2	Parking Cimetière Abadie 2	RESERVÉ CIMETIÈRE
PLACE GAMBETTA		2 place(s)
Nb de places	Emplacement	
1	Nord - Est Marché	réservé municipaux
1	Sud - Est Marché	réservé municipaux
PROMENADE DE LA PANTIERO		4 place(s)
Nb de places	Emplacement	
4	face vieux port - coté Place Cornut	POLICE MUNICIPALE

Gentille			
QUAI SAINT-PIERRE			3 place(s)
Nb de places	Emplacement		
3	n° 2		POLICE MUNICIPALE
RUE BORNIOU			3 place(s)
Nb de places	Emplacement		
3	entre le n° 24 et le n° 26		CCAS
RUE DE LIEGE			3 place(s)
Nb de places	Emplacement		
3	n° 7		POSTE
RUE DE MIMONT			2 place(s)
Nb de places	Emplacement		
2	entre le n° 43 et le n° 45		POSTE
RUE DES FAUVETTES			2 place(s)
Nb de places	Emplacement		
2	entre le n° 3 et le n° 5		MUNICIPAUX
RUE DOCTEUR BUDIN			16 place(s)
Nb de places	Emplacement		
10	Parking - n° 13		MUNICIPAUX
6	Parking - n° 13		CCAS
RUE DOCTEUR CALMETTE			1 place(s)
Nb de places	Emplacement		
1	n°16		RESERVE SERVICE
RUE DU PRE			2 place(s)
Nb de places	Emplacement		
2	face au n° 43		MUNICIPAUX
RUE EDITH CAVELL			6 place(s)
Nb de places	Emplacement		
6	n° 1		POLICE NATIONALE
RUE HIBERT			1 place(s)
Nb de places	Emplacement		
1	n° 9		CCAS
RUE HONORE DE BALZAC			4 place(s)
Nb de places	Emplacement		
4	en face poste Médiathèque Ranguin		POLICE MUNICIPALE
RUE JEAN HADDAD SIMON			2 place(s)

Nb de places	Emplacement	
2	entre le n° 23 et le n° 25	POLICE MUNICIPALE
RUE JEAN JAURES		
1 place(s)		
Nb de places	Emplacement	
1	n° 5 accès local stockage ordures ménagères chateaudun face place Gambetta	BENNES COLLECTE
RUE LOUIS BLANC		
1 place(s)		
Nb de places	Emplacement	
1	n° 12 bis	MUNICIPAUX
RUE LOUIS PASTOUR		
10 place(s)		
Nb de places	Emplacement	
10	entre le n° 2 et le n° 10	POMPIERS
RUE LYCKLAMA		
2 place(s)		
Nb de places	Emplacement	
2	n° 3	CCAS
RUE PASTEUR		
3 place(s)		
Nb de places	Emplacement	
3	entre le n° 33 et le n° 35	MUNICIPAUX
RUE PIERRE PUGET		
10 place(s)		
Nb de places	Emplacement	
7	face au n° 2	TRIBUNAL DE COMMERCE
3	n° 2	CONSEIL DES PRUD'HOMMES
RUE SAINT-DIZIER		
4 place(s)		
Nb de places	Emplacement	
2	n° 13	POSTE
2	PARKING SUQUET DES ARTISTES	EDUCATION NATIONALE
Nombre total de places :		
		175